

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances et par enregistrement différé, **le mardi, quatorzième jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un (2021) à 19 h 30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Annick Latour, et Marie Levert et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

430-12-21 DEMANDE D'APPUI – PROJET ALLIANCE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que l'Observatoire international des droits de la Nature en partenariat avec Eau Secours, Stratégies Saint-Laurent et plusieurs partenaires de divers milieux bâtissent une Alliance autour du Fleuve Saint-Laurent, dans le but de proposer une loi qui reconnaîtra la personnalité juridique du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des acteurs clés dans la protection de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Annick Latour et il est résolu à l'unanimité que la Ville de Sainte-Catherine soutienne les démarches de l'Observatoire international des droits de la Nature visant à reconnaître la personnalité juridique et des droits au Fleuve Saint-Laurent;

Que la Ville de Sainte-Catherine reconnaisse que la protection du Fleuve Saint-Laurent passe par l'existence d'infrastructures publiques pour assainir les eaux usées et traiter adéquatement l'eau potable;

Que la Ville de Sainte-Catherine souligne l'importance du rôle des municipalités pour garantir tant le respect du Fleuve Saint-Laurent que le respect du droit à un environnement sain, ainsi que le droit des citoyens à l'eau et à l'assainissement;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay
ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 15 décembre 2021



*Me Pascalie Tanguay, directrice des
Services juridiques et greffière*